



Paris, le 27 janvier 2011

ENERGIE EOLIENNE OFFSHORE : UNE AVANCEE DECISIVE !

Début janvier, le Cluster Maritime Français rappelait la volonté des acteurs économiques de s'engager dans l'éolien offshore et de créer une filière industrielle française. Il ajoutait qu'ils avaient absolument besoin - de la part de l'Etat - de visibilité à court et moyen terme pour décider d'y mettre tous leurs moyens.

De fait beaucoup de membres du CMF, représentatifs de la diversité et de la richesse industrielles françaises, ayant travaillé activement à la recherche et au développement de solutions compétitives et exportables, étaient prêts à se lancer, afin de ne pas laisser cet important marché aux mains de concurrents étrangers.

La création d'une filière française, nécessite en effet de s'appuyer sur des premiers projets de taille significative, permettant ensuite d'appréhender une large part d'un marché national (estimé pour 2020 à environ 18 Mds d'euros, dont 12 Mds pour les entreprises françaises) et d'accéder ainsi à un marché nord-européen estimé pour sa part à environ 130 Mds d'euros dont 10% appréhendables par les entreprises françaises disposant du socle de leurs réalisations nationales.

Dans cet esprit, le Cluster soulignait que la première tranche de l'appel à propositions devrait être « rapide, irréprochable et ambitieuse ». Il souhait entre autres qu'elle porte effectivement sur 3000 MW ou plus, que le cahier des charges encourage les projets les plus matures, et que « les zones propices issues de la planification soient les plus grandes possible, sans que cela soit contradictoire avec l'existence de projets de taille modeste, expérimentaux ou justifiés économiquement et/ou appropriés à des contextes particuliers ».

Pour toutes ces raisons, il paraissait impératif au Cluster de lancer un premier appel d'offres suffisant sur l'éolien offshore « fondé », seule énergie marine renouvelable à la fois opérationnelle dès à présent, et à même de constituer le savoir et l'expérience indispensables à l'émergence des autres filières énergétiques marines.

Le Cluster ne peut donc que se féliciter que les professionnels concernés aient été entendus. Il se réjouit que les décisions de projets annoncées par le Président de la République respectent, en plus du nécessaire et légitime respect de l'environnement, les conditions indispensables à l'émergence concrète d'une véritable filière française.

Enfin, il espère que le moment venu les projets, aujourd'hui laissés de côté dans la première tranche malgré leurs mérites, auront toute leur chance pour contribuer à aider la France à atteindre le seuil fixé de 6000 MW en 2020.